

Centanni : Dispositions relatives à la reconnaissance « Souris d'or »

1. Description du prix de reconnaissance « Souris d'or »

La « Souris d'or » est une reconnaissance qui distingue les projets novateurs des écoles suisses en tant que contribution à la mise en place de l'espace numérique suisse de formation. Les modalités de cette procédure de reconnaissance sont organisées et mises en œuvre par Educa dans le cadre de « Centanni », le programme de la célébration des 100 ans d'Educa.

2. Droit de participation et déroulement

2.1 Droit de participer

Sont autorisées à participer les personnes ou écoles ayant un domicile fixe ou une résidence fixe en Suisse.

Les contributions admises à participer sont des projets qui sont déposés sur le site web www.centanni.ch. Sur ce site Internet, les participantes et les participants à Centanni ont la possibilité d'annoncer leur inscription à la « Souris d'or ».

Chaque inscription d'une contribution doit se faire à partir d'une adresse e-mail valable à laquelle il sera possible d'envoyer également des messages de réponse.

Les contributions comportant des contenus violents, obscènes ou offensants ne seront pas acceptées.

Les participantes et participants sont tenus de garantir que leur contribution est leur propre projet. Educa ne peut pas être rendue civilement responsable du projet.

2.2 Déroulement

La procédure d'adjudication de la « Souris d'or » se déroule en deux étapes :

- 1ère étape : Présélection par vote public
La présélection de la "souris d'or" se déroulera sous la forme d'un vote public sur le site www.centanni.ch. Les participants sont invités à documenter davantage leur

contribution et à montrer les caractéristiques du projet en termes de méthodes d'apprentissage/d'enseignement (prévues) et d'utilisation des outils TIC.

- 2ème étape : élection de la "souris d'or"

Les contributions qui ont reçu le plus de voix lors du vote du public sont nominées pour le deuxième tour du concours "Souris d'or". Un jury évaluera les candidatures et décernera la "Souris d'or" au projet qu'il considère comme ayant un effet de signal particulier pour le développement de l'espace éducatif numérique suisse.

2.3 Délais impartis

La procédure d'adjudication commence début avril 2021 avec la mise en ligne du site web www.centanni.ch sur lequel les projets peuvent être inscrits.

Le dernier délai d'inscription pour la participation à la « Souris d'or » est le 07.11.2021.

Le vote public en ligne pour la « Souris d'or » commence en octobre et prend fin le 21.11.2021.

La procédure d'adjudication prend fin avec la remise du prix de la « Souris d'or » qui aura lieu en décembre 2021. Aussitôt que la date et les modalités de la cérémonie de remise du prix seront connues, les participantes et les participants en seront informés.

3. Jury, prix et remise des prix

3.1 Jury de la « Souris d'argent »

Sous la présidence d'Ueli Anken (Educa), le jury est composé de deux à quatre autres spécialistes. Si un membre du jury est lié à un ou des responsables d'une contribution à évaluer, il est tenu de le divulguer et de se récuser. Le président représente le jury vis-à-vis de l'extérieur. Les membres du jury s'engagent à traiter en toute confidentialité toutes les informations reçues dans le cadre du déroulement des délibérations du jury.

Le jury tient compte notamment des caractéristiques du projet sous l'angle des méthodes d'apprentissage/ d'enseignement (prévues) et de l'utilisation d'outils informatiques numériques relevant des TIC.

Le jury ne fournit aucune information sur sa décision en lien avec une contribution. Il ne fournit en particulier aucune information sur les raisons pour lesquelles il n'a pas distingué un projet donné.

3.2 Élection de la « Souris d'or »

Le prix principal, la "Souris d'or", sera sélectionné par le jury parmi les contributions ayant reçu le plus de voix lors d'un vote public sur le site www.centanni.ch.

3.3 Prix

Le prix principal la « Souris d'or » comprend un prix en espèces de 15'000 francs et une petite sculpture de couleur dorée. Il est attribué de manière indivisible à une contribution. En outre, le prix comprend une évaluation de la situation juridique juridique en matière de protection des données par un expert et une recommandation pour la correction des éventuelles faiblesses. Une vidéo professionnelle sera produite pour présenter le projet. L'absence de participation aux mesures susmentionnées sera considérée comme une renonciation irrévocable au prix "Souris d'or".

3.4 Avis écrits

Les participantes et les participants à la procédure d'adjudication seront informés personnellement par Educa d'une éventuelle distinction attribuée à leur contribution ou du fait qu'ils ont gagné le prix de reconnaissance d'Educa.

3.5 Remise du prix

Le prix principal la « Souris d'or » sera remis en décembre 2021.

Le prix ira à l'école ou à la personne de contact dont le nom est indiqué dans les données enregistrées relatives à la contribution.

4. Droits de la personnalité, droits d'auteur et droits d'utilisation

Avant d'envoyer leur contribution, les participantes et les participants sont tenus de s'assurer qu'ils ont le droit d'utiliser d'éventuelles images reproduites dans le projet ainsi que le consentement des personnes figurant dans leur projet. S'il s'agit de personnes mineures, elles doivent disposer d'une autorisation écrite des représentants légaux. De surcroît, Educa ne peut pas être tenue civilement responsable de problèmes liés aux droits d'auteur et d'image en relation avec la participation à l'adjudication.

Par l'envoi de leur contribution, les participantes et participants à l'adjudication donnent leur consentement afin que leurs projets puissent être utilisés dans divers documents de la manifestation « Centanni » à des fins de communication et de publicité (documents imprimés, Internet, documents multimédia).

5. Autres dispositions

5.1 Généralités

La participation à la procédure d'adjudication de la « Souris d'or » est gratuite.

Aucune correspondance ne sera tenue au sujet de la participation à la procédure d'adjudication de la « Souris d'or ».

Des événements imprévus qui rendraient impossible la mise en œuvre de la procédure de reconnaissance des contributions selon les modalités prévues autorisent Educa à annuler la mise en œuvre. En particulier, Educa peut renoncer à la remise du prix si le nombre de contributions inscrites est trop réduit, ou si aucune contribution ne mérite le prix.

5.2 Protection des données

Les données personnelles sont traitées conformément à la déclaration d'Educa sur la protection des données et en accord avec le droit en vigueur applicable à la protection des données.

5.3 Prétentions de droit et recours

Toute prétention de droit de la part des participantes et participants est exclue. Tout recours est exclu. Par l'envoi de leur contribution, les participantes et participants reconnaissent la validité des conditions relatives à la « Souris d'or ».

5.4 Modifications apportées aux conditions de participation

Demeurent réservées d'éventuelles modifications apportées aux présentes conditions de participation.

Educa
Erlachstrasse 21
3012 Berne
SUISSE
info@educa.ch